

# Ville de Champigny-sur-Marne (94)

## AMO DD – Opération NPNRU du Bois L'Abbé à Champigny-sur-Marne

**Maître d'Ouvrage :** Ville de Champigny-sur-Marne  
**Expert développement durable :** VIZEA

### Programme prévisionnel

- 2967 Logements réhabilités
- 770 Logements neufs
- 6 Equipements (Médiathèque, Groupe scolaire, équipements sportifs)
- 72 000 m<sup>2</sup> d'Espaces publics

**Durée de la mission :** 3 mois (2021) - Jusqu'à la signature du protocole ANRU

### Enjeux clés du développement durable :

1. Développer une approche en coût global :
  - Approche bas carbone
  - Gestion globale des ressources
2. Renforcer la cohésion sociale :
  - Amélioration de l'accessibilité
  - Mixité des usages et vivre ensemble
3. Préserver l'environnement :
  - Approche bioclimatique
  - Diffusion de la nature



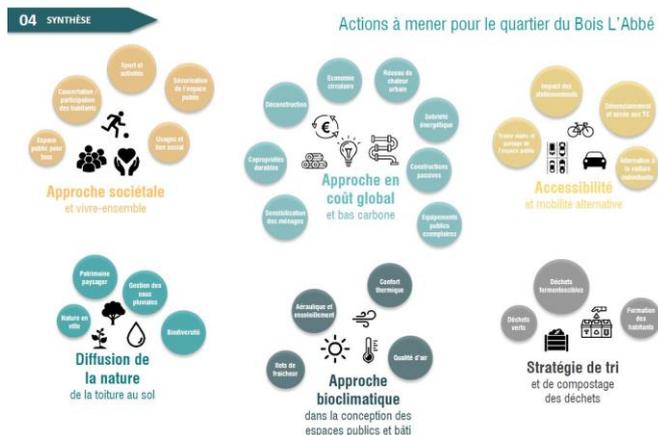
VUE AERIEENNE DU SITE

Le quartier du Bois L'Abbé est situé sur les communes de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne. Il s'étend sur une centaine d'hectares et compte près de 14 000 habitants. Classé Quartier de la Politique de la Ville depuis 2014, il fait partie des 200 quartiers éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

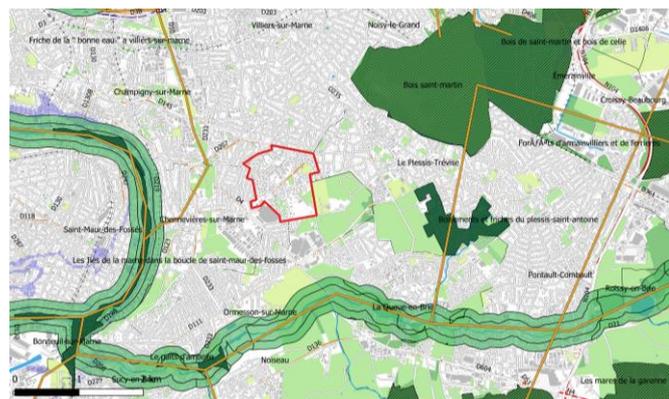
La Commune a sollicité Vizea pour l'accompagner dans la définition de la stratégie DD du quartier. Cet accompagnement consiste à prendre en compte l'historique de la rénovation urbaine sur ce quartier, à mener un diagnostic orienté des enjeux de Développement Durable, la mise en place d'un processus d'intelligence collective au sein des services de la Ville pour prendre en compte leurs attentes/REX, la définition d'une charte d'orientation politique sur les invariants DD du projet et une feuille de route sur les actions /études à mener en ce but.

Sur la base des actions déjà entreprises, Vizea a proposé de nouvelles réflexions qui feront du Bois L'Abbé un quartier : inclusif et adapté pour tous ; animé, sain et sûr ; multimodal conjuguant tous les différents types de mobilités ; frugal en eau, sobre en énergie et générant moins de déchets ; résilient, protecteur de ses paysages et patrimoines notamment arborés ; adaptable par une nouvelle plasticité de ses espaces et bâtiments.

Cette stratégie s'inscrit dans la phase 2 de la convention NPNRU et se décline au travers d'une charte de développement durable co-signée par les acteurs du projet à toutes les échelles : démolitions, nouvelles constructions, réhabilitations et aménagements publics.



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DD – ACTIONS À MENER POUR LE QUARTIER DU BOIS L'ABBÉ



PLAN DE L'ENVIRONNEMENT – CONTINUITÉS ECOLOGIQUES À RENFORCER



PHOTO AERIEENNE DU SITE – PATRIMOINES ARCHITECTURAL ET ARBORE



PHOTO DU SITE – PHASE 1 DE L'ANRU (PRU 1)